



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

### COMMUNIQUE DE LA 86<sup>ème</sup> SESSION DU CSFM

« J'ai découvert à travers ces échanges au CSFM [...] l'équilibre judicieux entre liberté de propos et respect des formes. J'ajoute que le respect des formes donne plus encore d'autorité à la liberté du propos. » Gérard Longuet, Ministre de la défense et des anciens combattants, le 9 décembre 2011, s'adressant au CSFM.

\*

\*\*

Au cours de sa 86<sup>ème</sup> session, outre les travaux de réflexion et de proposition qu'il a menés, le CSFM a bénéficié d'informations sur :

- les fonds de prévoyance ;
- les mesures prises pour accélérer le traitement des frais de déplacement ;
- l'IGeSA.

Il a aussi reçu le président du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) avec lequel il a eu des échanges fructueux.

Au cours de la séance plénière, après avoir rendu l'hommage qui leur est dû aux morts au combat ou en service commandé sur les théâtres d'OPEX, le Conseil a dialogué avec le ministre de la défense et des anciens combattants.

Le Conseil Supérieur de la fonction militaire est conscient des efforts réalisés en 2011 en matière de condition militaire et de reconnaissance de la Nation.

Le Conseil a rendu un avis favorable sur onze des douze projets de texte inscrits à l'ordre du jour. Parmi ces textes figurent :

- la création du corps des commissaires des armées ;
- des évolutions statutaires concernant les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale, les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées et les administrateurs des affaires maritimes ;
- des mesures de rénovation de la santé et de la sécurité au travail.

Le Conseil approuve les évolutions en matière d'utilisation des fonds de prévoyance au profit des militaires blessés en opérations extérieures et préconise de rechercher de nouvelles possibilités d'emploi de ces ressources. Répondant à l'inquiétude du CSFM de voir les ressources des fonds détournées de leurs finalités, le ministre a rappelé qu'ils appartiennent aux cotisants, essentiellement la communauté militaire, et qu'ils doivent donc leur revenir. Il a approuvé la constitution d'un groupe d'études du Conseil consacré à la gestion et à l'emploi de ces ressources.

Le CSFM approuve aussi, sans réserve, la suppression du délai d'ouverture des droits à la délégation de solde d'office.

Le Conseil demande que l'accélération du calendrier de mise en œuvre de la loi portant réforme des retraites fasse l'objet d'une communication large et approfondie.

En revanche, le Conseil rend un avis défavorable sur la diminution des montants des pécules modulables d'incitation à une seconde carrière des officiers et des sous-officiers.

Outre l'examen des projets de textes ci-dessus, le Conseil a formulé de nombreuses propositions pour améliorer la condition militaire en opérations extérieures. Le CSFM fait siennes les propositions du Haut comité d'évaluation de la condition du militaire formulées dans son rapport consacré à la condition des militaires en service hors métropole. En raison de l'importance de certaines de ces recommandations sur le thème traité par le Conseil, celui-ci a jugé nécessaire de les ajouter à ses propres propositions dans le présent communiqué.

Les recommandations du Conseil portent sur des thèmes variés tel que le « bien-être » (Welfare), le lien avec la famille (communications et accès Internet sur les théâtres), les questions de logement, de loisirs, de cohésion, de détente, ou de gestion du stress. De même, les problématiques de courrier et de services bancaires ou encore de passage au sas de décompression ont fait l'objet de demandes d'améliorations. Ses travaux ont porté aussi bien sur des questions juridiques et indemnitaires, au profit du militaire ou de sa famille, avant le départ, sur le théâtre ou au retour de l'opération. En particulier ont été demandés :

- la simplification et la facilitation des formalités de départ ;
- l'amélioration des services de trésorerie pour les militaires sur les théâtres ;
- le développement des structures de proximité de soutien des familles ;
- pour les personnels isolés au retour d'opérations, le bénéfice d'une considération et d'un traitement identiques à ceux portés aux unités constituées.

Lors des deux prochaines sessions, le Conseil poursuivra son travail de proposition sur ce sujet en s'intéressant plus particulièrement aux deux thèmes suivants :

- le traitement des blessés ;
- la reconnaissance de la Nation.

Le ministre a rappelé son attachement au dialogue, attesté par la diffusion de la charte de la concertation. Il a insisté sur la nécessité de valoriser l'action des représentants et sur la responsabilité des différents acteurs de la « chaîne de la concertation », particulièrement des commandants de formation, dans son bon fonctionnement.

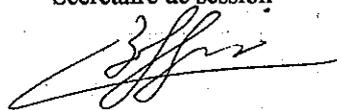
Le ministre a ensuite évoqué les différentes mesures de condition militaire mises en œuvre au cours de l'année 2011 et dans lesquelles le CSFM a joué un rôle. Parmi celles-ci, les revalorisations d'indices de solde, l'attribution de la campagne double pour le théâtre afghan, ou les différents témoignages que la Nation manifeste aux militaires.

Dans un avenir proche, différentes évolutions à l'attention des blessés devraient être mises en œuvre dont la constitution du dossier unique du blessé et la création de la maison des blessés et de leurs familles à l'hôpital d'instruction des armées Percy.

Le ministre a aussi annoncé que, dès 2012, les nouvelles grilles indiciaires des sous-officiers devraient entrer en vigueur, ce que le CSFM avait demandé.

Cette 86<sup>ème</sup> session marque le terme du mandat de la moitié des membres du Conseil après quatre années consacrées au service de la communauté militaire.

Maître principal Bruno BAFFIER  
Bataillon de marins pompiers de MARSEILLE  
Secrétaire de session



Monsieur Gérard LONGUET  
Ministre de la Défense et des anciens  
combattants

